

C C E E

Saint-Denis, le 19 juillet 2016

Monsieur le Président
du Conseil régional
Avenue René Cassin
BP 67190
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9

OBJET : Avis du CCEE sur le projet de décret modifiant le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 relatif au renouvellement des conseils économiques, sociaux, environnementaux régionaux ainsi que celui des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement.

N/REF : N° 900408 /2016/CCEE/BE/lg

PJ : Lettre des CESER de France et des CCEE des Outre-mer
à Madame la Ministre des Outre-mer

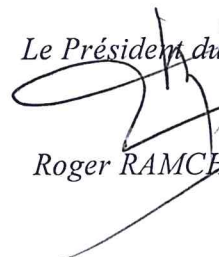
Monsieur le Président,

Par courrier du 18 juillet dernier, vous avez sollicité en urgence l'avis du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement sur le projet de décret cité en objet.

Je vous informe que le CCEE, conformément au courrier adressé le 10 juin 2016 par l'ensemble des CCEE au ministère de l'Outre-mer, confirme son positionnement en faveur de l'harmonisation du calendrier du prochain renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et des conseils de la culture, de l'éducation et de l'environnement en Guadeloupe, à La Réunion et en Martinique fixé au 31 décembre 2017.

Cet avis a été validé par le Bureau du Conseil, réuni en urgence le 19 juillet 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du

Roger RAMCHETTY

